



POSTULAT URGENT

Auteur Sarah Constantin et Florian Chappot, PS/GC et Grégory Logean, UDC
Objet AsPdG et armée - l'état du Valais doit être neutre dans le conflit
Date 07/06/2021
Numéro 2021.06.184

Actualité de l'événement

L'AsPdG a soudainement suspendu sa collaboration avec le DDPS dans le cadre de l'organisation de la Patrouille des Glaciers.

Article du Nouvelliste du 07.05.2021

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que l'AsPdG rompe les relations avec l'armée.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

L'organisation de l'édition 2022 de la Patrouille des Glaciers est en cours, il faut agir rapidement. De plus, l'AsPdG recevant de l'argent public, nous devons réagir immédiatement. Finalement, la proposition de réunir les différents acteurs devrait se concrétiser sous peu.

Depuis novembre 2020, nous pouvons régulièrement lire dans la presse les divers rebondissements du « feuilleton PdG ». Les relations entre l'AsPdG et l'armée sont si tendues que la collaboration entre ces deux parties a été unilatéralement suspendue. Dans le Nouvelliste du 07.05.2021, le Conseiller d'Etat Frédéric Favre réagissait au conflit entre l'AsPdG et l'armée en proposant de réunir les parties impliquées dans l'organisation de la course. Le canton du Valais ayant un délégué à l'AsPdG, cela pose problème pour régler le conflit de manière impartiale.

Conclusion

Si l'état désire jouer le rôle de médiateur dans le conflit qui oppose ces deux parties, il doit être à même de le faire de manière impartiale. Ainsi, nous demandons que le délégué du canton du Valais auprès de l'AsPdG se retire de ses fonctions durant la procédure. En effet, le canton ne peut pas résoudre le conflit et avoir dans le même temps un employé qui est délégué auprès d'une des parties en conflit.